

UN AGENT DE COLLECTE (H/F)

🎯 Le défi à relever ?

La Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron qui regroupe 15 communes pour environ 23 000 habitants assure la collecte des déchets ménagers et assimilés en régie directe.

Dans ce cadre, sous la responsabilité du chef d'équipe Gestion des déchets, vous aurez pour missions principales :

- La conduite des engins spécifiques de collecte
- La collecte des déchets ménagers et assimilés et l'entretien des points de collecte
- Le nettoyage et l'entretien du matériel
- La vigilance sur les risques liés à la circulation, à la collecte ou au déchargement
- La vérification des déchets collectés et signalement des dépôts sauvages
- La vérification, la maintenance et l'entretien de tous les équipements nécessaires au service
- L'appui à l'ensemble du service prévention et gestion des déchets en cas de nécessité de service



Je postule !

Candidature avant le 31 mai 2026

Entretien de recrutement le 09 juin 2026

CV + lettre de motivation à Mme La Présidente de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron
Courrier : 10 av. de la Résistance 07350 CRUAS
mail : recrutement@ardecherhonecoiron.fr

👉 Ce poste est fait pour vous si :

- Vous êtes **obligatoirement titulaire du Permis B et C avec la FIMO et/ou FCO à jour**, ainsi que du **CACES R490**
- Vous avez une **conduite respectueuse du code de la route** et prenez **soin du matériel**
- Vous aimez le **travail en équipe** et possédez un **bon sens relationnel**
- **Des connaissances sur les fonctions élémentaires relatives à la collecte des déchets** seraient appréciés.

🏠 L'environnement de travail ?

RECRUTEMENT :

Poste à pourvoir au 01er juillet 2026
ouvert aux contractuels à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires (article L332-14 du code général de la fonction publique) - **CDD de 06 mois renouvelable**

LIEU : 07400 LE TEIL

HORAIRES : Cycle de travail de 35h en journée continue : 04h00 - 11h00 du lundi au vendredi

CONTRAINTES : Port des équipements de protection individuelle – Activités extérieures par tous les temps – Manutention de charge

RÉMUNÉRATION :

- Rémunération statutaire selon le grade d'adjoint technique
- Prime mensuelle
- Prime annuelle sur objectifs et manière de servir (si 9 mois de présence effective)
- Tickets restaurant d'une valeur de 7€, dont 4.20€ pris en charge par l'employeur
- Participation mutuelle labellisée
- Participation prévoyance labellisée

AVANTAGES :

- Action sociale
- Amicale du personnel
- Forfait mobilité
- Aide au covoiturage via l'application Karos
- Formations